

OING SERVICE
MAISON DES ASSOCIATIONS
1, place des Orphelins
67000 STRASBOURG

Inscrite au registre des associations
Tribunal d'Instance de Strasbourg Vol 72, Fol 105

La Présidente

Strasbourg, le 7 juin 2018

Madame, Monsieur,
Chers membres,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de l'Association OING Service qui se tiendra

Mercredi 27 JUIN 2018
à l'AGORA du Conseil de l'Europe, salle G02 de 9 H 30 à 11 H 30

L'émargement se fera à l'entrée de la salle G02 de **8 H 30 à 9 H 30**.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour et nomination du Rapporteur de la réunion
- 2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de 26 janvier 2017
- 3. Rapport moral 2017 par Maritchu Rall - **Vote**
- 4. Présentation des comptes et rapport financier 2017 (Marie-José Schmitt) - **vote**
- 5. Rapport de vérification du réviseur aux comptes et quitus (Philippe Grolleau)

Président de séance à partir de 10 H 30 : Michel Julien, Secrétaire

- 6. Nomination de deux scrutateurs
- 7. Renouveau du Conseil d'Administration : Présentation des candidats (3 mn) et élections des candidats
- 8. Montant de la cotisation annuelle 2019 - **vote**
- 9. Budget prévisionnel 2018 (Maritchu Rall) - **vote**
- 10. Proclamation des résultats des élections par le Président de séance et clôture de l'Assemblée générale.

Un Conseil d'Administration se tiendra à la suite de cette Assemblée Générale et élira son Bureau.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, je vous remercie de m'adresser un **pouvoir au plus tard le 25 juin 2018** par mail à maritchurall@noos.fr en indiquant le nom de l'OING qui vous représentera.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, je vous prie de croire, Madame Monsieur, chers membres, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Maritchu RALL

Extrait de l'article 11 des Statuts:

"Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux mandats. Seules peuvent participer au vote les OING à jour de leur cotisation annuelle."(2017)